

PUBLIC :

- Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.
- Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.
- **PRE REQUIS : aucun**

OBJECTIFS :

Vendre un plan d'eau administrativement irrégulier, c'est exposer à terme le nouveau propriétaire à un risque administratif coûteux.

DUREE & DATES :

2 jours soit 14 heures
27/09 et 04/10/2021

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques
Etude des documents juridiques et fiscaux.
Exercices pratiques et mise en situation
COÛT : 500 € net / stagiaire

La formation aura lieu sur Brive ou Périgueux sous réserve du nombre minimum et majoritaire de participants

LIEU DE LA FORMATION :

CCI de la Corrèze (Brive)
CCI de la Dordogne (Périgueux)

FORMATION INTER ENTREPRISE

IMMOBILIER ET ENVIRONNEMENT : ETANGS ET ASSAINISSEMENT AUTONOME

PROGRAMME

Jour 1 : STATUT JURIDIQUE DU PLAN D'EAU

- I- Les différentes législations applicables aux plans d'eau (chronogramme, champ d'application)
- II- Les différents statuts juridiques des plans d'eau (problème de la conformité)
- III - Les questions à poser au vendeur pour optimiser l'information de l'acheteur

Jour 2 : ASSAINISSEMENT

I - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le paysage législatif et réglementaire
L'obligation de raccordement et exceptions - cadre juridique
Information de l'acheteur quant à l'état du raccordement

II - ASSAINISSEMENT AUTONOME

Réglementation applicable à l'ANC (autorisation de l'ANC, contrôle)
Information de l'acheteur sur l'état du raccordement



Contact Secteur Corrèze :
Aurélie CARRIAC
05 55 18 80 05
acarriac@correze.cci.fr



Modalités et délai d'accès : Inscription via le site de la CCI Dordogne ou par téléphone (coordonnées en bas de page). Accès en fonction des places disponibles, des délais de réponses de l'OPCO ou du financement choisi. Accès aux personnes en situation d'handicap



CCI DORDOGNE

Contact Secteur Dordogne :
Anais LAMOTHE
05-53-35-80-69
a.lamothe@dordogne.cci.fr